

CSE/CSST - Attributions et moyens en santé et sécurité

Tous les outils pour les élus des entreprises de 50 à 300 salariés

DESCRIPTION :

- Tous les élus du CSE doivent impérativement gagner en polyvalence. Cela passe par la maîtrise des missions santé-sécurité de cette nouvelle instance.

DURÉE : 2 Jours – 14h.

OBJECTIFS :

- S'approprier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé sécurité
- Clarifier les droit et obligations qui résultent des nouvelles dispositions légales en vigueur
- Réaliser des missions d'enquêtes et d'inspection
- Participer activement à la démarche de prévention de l'entreprise

PUBLIC VISÉ : Membres du CSE de 50 à 300 salariés - Membres de la Commission santé sécurité et conditions de travail (CSST) de 50 à 300 salariés

ACCESSIBILITÉ :

- L'accessibilité au centre de formation ACKWARE, permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

PRE-REQUIS :

- Avoir suivi la formation « CSE : l'essentiel de son mandat pour les entreprises de plus de 50 salariés »

ANIMATION : PRESENTIEL OU CLASSES À DISTANCE

CLASSES À DISTANCE :

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Skype, Zoom etc...un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant.
- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les classes à distance sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support pédagogique

SUIVI ET EVALUATION

- Evaluation de la formation par les participants et remise d'une certification ou d'une attestation de fin de formation à chaque apprenant.



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS DE FORMATION ET VOUS APORTE SON EXPERTISE POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

CSE/CSST - Attributions et moyens en santé et sécurité

Tous les outils pour les élus des entreprises de 50 à 300 salariés

JOUR 1

1. Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE

- Savoir se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)
- Les hypothèses de mise en place de la CSSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés : sites classés SEVESO, mise en place imposée par l'inspecteur du travail...
- Savoir entretenir des relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT...
- Identifier les responsabilités civiles et pénales de l'employeur en matière de santé et sécurité
- La faute inexcusable : définition, conséquences
- La question du dialogue social sur les conditions de travail
- Elaborer des stratégies d'intervention face aux risques
- Les ressources documentaires du CSE : comment les exploiter

Étude de cas : identifier le rôle du CSE face à un projet collectif de l'entreprise

2. Réaliser des inspections et analyser les risques

- Quels sont les risques à prendre en compte ?
- La question de la santé physique et mentale des salariés : risques psychosociaux (RPS), TMS, risque routier, risque chimique...
- Les inspections : quand et comment procéder ?
- Les grilles et check-lists d'identification des risques
- Savoir établir le lien avec le document unique d'évaluation (DUER)
- Faire remonter l'information auprès du CSE

Cas pratiques : identifier et évaluer les risques dans diverses situations

JOUR 2

1. Gérer les situations particulières

- La situation de danger grave et imminent : définition, conséquences
- Le droit d'alerte et de retrait
- Les atteintes à la santé publique et à l'environnement
- La question des travaux réalisés par des entreprises extérieures
- Le cas des salariés intérimaires
- Les particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO

Quizz interactif : la gestion des situations particulières

2. Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes
- Le cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail

Exercices d'application : construire et exploiter l'arbre des causes à partir de cas concrets